



MALI, ENTRE PATRIOTES ET NÉOCOLONIAUX : Remettre le Peuple au centre de la trajectoire de l'histoire malienne

Dr. Yves Ekoué AMAÏZO
Directeur Afrocentricity Think Tank
21 février 2022
yeamaizo@afrocentricity.info

Qu'est-ce qui a mis le peuple malien en ébullition¹ ? Onze (11) points parmi tant d'autres ont été retenus à savoir :

1. la manipulation des résultats des élections législatives de mars-avril 2020 et la contre-vérité des urnes ;
2. la faiblesse du budget affecté aux militaires du fait d'actes de corruption entre 2013 et 2020 avec des résolutions introduites par la France aux Nations Unies sans concertation avec les autorités maliennes ;
3. la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite qui a échoué avec des corrompus qui veulent une transition courte ;
4. la dévalorisation de l'armée malienne par manque d'équipements et de munitions du fait de la corruption ;
5. l'impunité avec la disparition forcée de journalistes et la contre-vérité des comptes publics ;
6. la tentative de révision manquée et à plusieurs reprises de la Constitution depuis 2001, car le Peuple exige des réformes politiques et institutionnelles en profondeur ;
7. la mauvaise application des différends accords dits de paix ou de défense de manière à éviter la partition du Mali ;
8. l'incompétence du premier gouvernement de transition qui a été incapable de mettre en œuvre les revendications du mouvement insurrectionnel ;
9. la trahison envers les militaires dont 80 % ont été formés en Russie et sont donc indépendants du réseau militaire français ;
10. le fait que l'armée française a créé de fait une enclave à Kidal, empêchant l'armée malienne d'entrer dans cette partie du territoire malien, créant ainsi une partition de fait au Mali ;
11. le fait que les chefs d'Etat de la CEDEAO limitent la transition à des élections alors que les conditions qui ont conduit à la mauvaise gouvernance militaire, politique, électorale et économique au Mali n'ont pas été corrigées.

La France a oublié qu'elle avait à faire au retour au pouvoir des représentants d'un Peuple de résistants, ce qui a permis d'éviter la trahison au sein de la résistance malienne et d'organiser une déstabilisation au sommet de l'Etat, un jeu dévolu souvent à certaines chancelleries occidentales en Afrique. La réalité est de savoir qui a intérêt à empêcher le Mali de sauvegarder son indépendance sécuritaire, souveraineté économique et financière. Suite aux sanctions de la CEDEAO, c'est pour que cet agenda voie le jour que 3,5 à 4 millions de citoyennes et citoyens maliens sont sortis le 14 janvier 2022 pour manifester leur soutien aux autorités militaires issues du 2^e coup d'Etat. Le discrédit des autorités maliennes que certains se sont employés à répandre, s'est retourné contre ses instigateurs. Notamment ceux qui ont unilatéralement, sans échange, prononcé des sanctions contre les autorités patriotes de transition au service du Peuple malien. En effet, le Mali avait prévu de discuter le calendrier de 5 ans de la période de transition au 31 janvier 2022 avec la CEDEAO². Mais quelle a été la surprise d'entendre que la CEDEAO avait engagé des sanctions contre le Mali, vraisemblablement téléguidées d'ailleurs ?

Paradoxalement, les peuples de la CEDEAO ont commencé à demander des comptes à chacun des présidents des pays formant la CEDEAO, avec les risques d'effets collatéraux.



1. MALI, DEUX COUPS D'ETAT POUR LA DIGNITÉ, L'HONNEUR ET LA SOUVERAINETÉ

Depuis l'indépendance du Mali en 1960, après au moins cinq (5) coups d'Etat que ce pays a connu de 1968 à nos jours, le énième du 18 août 2020, non sanglant, va porter au pouvoir une junte militaire organisée, à partir de la base militaire de Kati située à une quinzaine de kilomètres de la capitale Bamako.

Toutefois, il existait depuis juin 2020 des manifestations de mécontentements à l'égard de la gouvernance du feu Président Ibrahim Boubacar Keïta, sur fond de corruption, de pandémie de COVID-19, de frictions inter-ethniques, d'un terrorisme à multiples facettes. Tous ces griefs ont été accentués par un sentiment d'ingérence de la France, voire de contrôle ou de soutien larvé à la partition-indépendance d'une partie du territoire malien.

Le bilan de cette gouvernance « chaotique » s'est soldé, par plusieurs dizaines de morts et de blessés qui ont été recensés au cours des 9 années passées. Il s'agit d'une période de turbulences politiques et sécuritaires qui a vu la mort de 53 militaires français et de 10.200 civils et militaires africains, principalement maliens et de la sous-région, dont ne parlent presque jamais les acteurs politiques et les médias occidentaux de l'autre côté de la Méditerranée.

C'est en décembre 2021 que, sur proposition de ce qui tient lieu d'Assemblée de transition du Peuple malien, les représentants des « Assises nationales pour la refondation (ANR) » tenues du 15 au 21 novembre 2021, ont proposé une période de transition de six mois à cinq ans pour permettre de mener, selon la VOLONTÉ DU PEUPLE MALIEN, des réformes constitutionnelles, institutionnelles, économiques et juridiques en profondeur. L'objectif affiché est d'éviter que les erreurs du passé sous des gouvernements, présumés « démocratiquement » élus, ne se reproduisent plus³.

2. LA VOLONTÉ DU PEUPLE MALIEN : ANTINOMIQUE À LA VOLONTÉ DE LA CEDEAO, DE LA FRANCE

La conception du Colonel Assimi Goïta pour une transition politique effective est différente de celle des chefs d'Etat de la CEDEAO, et certainement de celle de la France. Cette conception repose sur la volonté de réformer en profondeur le Mali avant d'organiser des élections sécurisées, libres et transparentes qui devront conduire au retour au pouvoir de civils compétents et porteurs de valeurs éthiques.

Pour ce faire, le jeune Colonel Assimi Goïta, âgé de 37 ans, a annoncé que la période de transition sera prolongée de cinq (5) ans, avant de suggérer de la ramener à quatre (4) ans suite à des négociations avec les chefs d'Etat de la sous-région. Au cours de cette période, il est prévu, entre autres, de proposer :

- entre 2022 et 2024 de réformer les principales institutions et de réajuster les textes y afférents pour un meilleur vivre ensemble et une gouvernance économique créatrice de richesses partagées ;
- en janvier 2024, la rédaction d'une nouvelle Constitution avec son adoption par référendum ;
- en novembre 2025, des élections législatives et sénatoriales ; et
- en décembre 2026, une élection présidentielle⁴.

Cette proposition fut discutée lors du sommet extraordinaire de la CEDEAO du 9 janvier 2022⁵. À l'issue de celui-ci, la CEDEAO a rejeté la proposition pour une transition de quatre ans, décidé la fermeture des frontières avec le Mali, procédé au rappel de ses ambassadeurs et décrété un blocus économique. Le Mali a réagi par la réciprocité et a rappelé ses ambassadeurs. Entretemps, le ton s'est durci entre Paris et Bamako autour de l'ingérence de la France dans les affaires intérieures du Mali, le tout débouchant sur le renvoi de l'ambassadeur français du Mali⁶. Le Mali dit non de manière définitive à un retour dans l'espace « françafrique⁷ » de la zone franc. La rupture avec l'empire françafrique⁸ est inéluctable. Le Rwanda l'a compris et l'a fait pour « respirer » avant de choisir les conditions dans lesquelles ce pays pourrait collaborer à nouveau avec la France. Il semble que les pays africains dont les peuples et les militaires sont conscients des enjeux, finiront par passer par cette case, au risque de voir leurs hésitations ou tergiversations se solder par un contrôle du pouvoir par une armée ethnique favorable à la France, comme le démontre l'exemple du Togo.

En cas de « vacance », c'est le Président du Conseil National de Transition, le Colonel Malick Diaw, membre de l'équipe du Coup d'Etat du 18 août 2020, qui prendra la relève pour terminer la transition. Il reste donc à



fixer « la durée de la transition » et justifier les réformes indispensables à faire pour que la crise malienne avec la CEDEAO, l'UEMOA et la BCEAO trouve une issue favorable pour le Peuple malien.

Le 5 février 2022, un projet de loi supprime le poste de « vice-président de la transition », renforçant de facto le pouvoir du Colonel et président Assimi Goïta et de son ministre de la défense. Le Conseil national de la Transition dont les membres sont issus des différentes régions du Mali mais nommés par l'exécutif sera élargi à 121 membres afin d'assurer la participation plus équilibrée du pays et justifier l'inclusivité.

La « reconsidération » de la durée de la transition de 5 ans, ramenée déjà à 4 ans par l'exécutif, devrait faire l'objet d'une nouvelle recommandation des Assises Nationales, ce en fonction des activités et tâches à exécuter au cours de la Transition. C'est à ce prix qu'un consensus pourra être trouvé, qui assume la volonté du Peuple du Mali et surmonte les intransigeances des dirigeants des institutions sous-régionales, toutes non élues par le « Peuple africain », et sur lesquelles se sont alignées des puissances étrangères.

3. LA FRANÇAFRIQUE : UN MORT-VIVANT QUE LE MALI ENTERRE PAR LA RUPTURE

Loin de se déliter, la Françafrique a été renforcée sous le mandat du Président Emmanuel Macron, par un système du « en même temps » où l'approche officielle fondée sur des accords secrets (militaires, monétaires, diplomatiques, culturels, fonciers, etc.), coexiste allègrement avec des approches officieuses. Celles-ci sont caractérisées par des transferts d'argent, des soutiens en termes de sécurité rapprochée des chefs d'Etat, des fraudes multiples, l'évasion fiscale, des délits et crimes, la violation des droits des citoyens et des peuples, une organisation mafieuse au service de puissances étrangères, dans le cadre de systèmes ésotériques décentralisés où les responsabilités se diluent au contact des médias politiquement corrects.

Les élites françaises finissent ainsi par choisir leurs autocrates africains.

Ces derniers sont qualifiés d'amis de la France et sont souvent adoués sur la base d'un coup d'Etat constitutionnel, militaire et/ou ésotérique. C'est ce système pervers qui permet de faire perdurer la doctrine néocoloniale dans la zone Franc.

Aussi, dès lors que les nouveaux dirigeants du Mali ne répondent pas à ces critères, ils sont farouchement combattus par un establishment qui se gausse des règles élémentaires de la démocratie. Le Mali vient donc de mettre fin au « droit de veto » de la France sur l'avenir du Peuple malien. La volonté du peuple malien est définitivement antinomique à la volonté de la CEDEAO, de l'UEMOA et donc de la françafrique.

Le paradoxe de la Françafrique est que son « logiciel autonome », d'une part, interdit l'avènement d'une alternative africaine concurrentielle à celle de la France et, d'autre part, se doit, de fait, de l'empêcher d'exister par tous les moyens. La position française étant faussement « réputée » comme étant dans l'intérêt des Peuples africains et érigée en doctrine, les autres positions concurrentielles, celle du peuple malien en l'espèce, ne peuvent venir remplacer la position française, sans susciter un antagonisme irréconciliable. De fait, la réconciliation des positions ne peut se résoudre que la palabre africaine intelligente, ce que refusent aujourd'hui les autorités françaises, comme celles de la CEDEAO/UEMOA.

La seule solution qui émerge dès lors dans l'esprit des peuples d'Afrique reste la rupture. Le Coup d'Etat populaire est l'illustration de cette rupture, pour mettre fin à cet antagonisme, même au risque calculé que cette rupture passe par la désapprobation d'une partie des élites africaines. Notamment celles qui ont choisi leur intérêt personnel, en contrepartie de la vente ou de l'échange du droit à l'autodétermination du Peuple africain, celui du Mali en l'espèce, contre une cuisse de poulet congelé ou quelques colifichets.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a voulu imposer aux autorités militaires l'acceptation d'une organisation rapide d'élections sans modification en profondeur des causes des erreurs successives des démocraties téléguidées de l'extérieur. Dans la foulée, une partie minoritaire de l'opposition malienne a clamé sur les ondes qu'elle souhaitait refaire la « transition » en annonçant qu'elle ne reconnaîtra plus les actuelles autorités à partir du 25 mars 2022. Un chantage qui ne devrait pas changer le cours de l'histoire de la renaissance malienne sous le signe de la liberté et de la fin du joug d'une puissance



étrangère. La lutte réelle contre le terrorisme ne peut servir à assouvir des ambitions cachées de la France, ce aux dépens du Peuple malien.

Plus de neuf (9) ans dans l'enlèvement militaire au Mali et surtout une incompréhension de la situation sur le terrain ont décrédibilisé les autorités françaises sans pour autant dévaloriser le rôle des militaires français, envoyés au « charbon » dans des conditions non optimales pour gagner. C'est ce qu'a rappelé le Général Pierre de Villiers, le chef d'état-major des armées françaises⁹ qui a démissionné le 19 juillet 2017, principalement pour ne pas être tenu responsable, d'une part des 53 militaires morts, sans compter les mercenaires français officiels ou officieux, et d'autre part, de la débâcle prévisible de la France au Sahel sur fond de coupes budgétaires¹⁰. Il considérait sa démission comme une obligation lui permettant de lever son devoir de réserve, d'expliquer les enjeux de sécurité et de défense auxquels la France allait faire face sur le terrain... Il n'a pas été écouté, ni compris... Une erreur stratégique des autorités politiques françaises !

Un point permet toutefois de considérer que la crédibilité des autorités au pouvoir demeure intacte. En effet, le projet de Charte révisée de la Transition interdit au Président de la transition, Assimi Goïta, arrivé au pouvoir en mai 2021, de se porter candidat aux prochaines élections.

4. LA CEDEAO, L'UEMOA ET LA BCEAO : RESPONSABLES DE LA DESORGANISATION DES CIRCUITS COMMERCIAUX, FINANCIERS ET D'APPROVISIONNEMENTS DU MALI

Suite au non-respect du calendrier original de tenue des élections maliennes imposé unilatéralement par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et fixé au 27 février 2022 et la non-production d'un calendrier alternatif acceptable par cette même CEDEAO, instrumentalisée¹¹ et sous pression extérieure, le Mali s'est vu infliger des sanctions. Celles-ci sont accompagnées d'injonctions néocoloniales, de directives illégales, et parfois de tentatives d'asphyxie de l'économie malienne par des chefs d'Etat africains issus en grande majorité de coups d'Etat militaires et/ou constitutionnels, dont certains n'ont pas hésité à modifier arbitrairement les constitutions de leurs pays pour s'éterniser au pouvoir.

Que vaut la parole de tels dirigeants qui, tels des satrapes contemporains, piétinent chez eux les principes élémentaires de la démocratie et viennent, la main sur le cœur, donner des leçons de morale au Peuple du Mali ? Ceux-là ont oublié que politique et morale sont inséparables en démocratie. C'est ainsi que les concepts d'éthique et de morale, les « valeurs républicaines », respect de l'autre, dignité, égalité, liberté, responsabilité, justice, prennent tout leur sens et sont ancrés dans le champ politique.

Ainsi, ce sont des dirigeants dont la plupart ne sont porteurs d'aucune « valeur républicaine » qui siègent dans les instances dirigeantes de l'UEMOA et la CEDEAO, et qui ont le 9 janvier 2022, sanctionné le Mali en prononçant une série de mesures confiscatoires, diplomatiques, économiques et politiques, limitant les droits de l'Etat malien, mesures amplifiées par des sanctions personnelles à l'encontre des dirigeants de la transition du Mali.

Il est vrai que les produits de consommation courante, de première nécessité et certains produits pharmaceutiques sont exclus pour épargner le Peuple malien. Mais quels impacts dès lors que des pays amis et d'autres non concernés ne vont pas respecter ces sanctions ? Par ailleurs, les dirigeants du patronat des pays qui ont sanctionné le Mali vont trouver des solutions alternatives pour ne pas perdre leur marché. À commencer par la France du business. On ne décrète pas l'efficacité des sanctions comme on décrète les coups d'Etat constitutionnels. En filigrane, il est utile de rappeler le modèle de sanctions appliquées au Président Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire pour imposer Alassane Ouattara qui n'a pas fonctionné au Mali.

L'impact de ces sanctions reste limité à court terme. Cela avait été anticipé par les nouvelles autorités maliennes et plusieurs alternatives planifiées vont se mettre en place pour des « contournements ». Ces voies parallèles seront proposées par des entreprises françaises membres du patronat français.

Il n'y a pas d'embargo pour le patronat français ou les entreprises françaises. Ce sont des entreprises françaises, membres du patronat français, qui ont même trouvé le plan B pour contourner les décisions de l'UEMOA, de la CEDEAO, de la BCEAO et donc de la France. Par exemple, les pays qui ne sont pas membres



de la CEDEAO comme la Mauritanie ou l'Algérie sont des espaces de passage pour les entreprises françaises, et donc pour les entreprises maliennes. Mais il y a des pays comme la Guinée qui ont refusé de fermer leurs frontières, ce qui permet à toute initiative de maintien des affaires avec le Mali de rester ouverte.

Le vrai problème est que pour le Mali, il n'y a pas de « résolution de l'ONU » qui permette de justifier l'ingérence dans les affaires maliennes. Il faut d'ailleurs remercier la Russie et la Chine qui ont opposé leur veto au Conseil de Sécurité contre une résolution française d'ingérence et d'agression de l'Etat malien. Les Etats-Unis restent bien silencieux, ce qui en diplomatie signifie que la vision géostratégique du Président Biden n'oppose pas d'objection majeure au rôle de soutien de la Russie à l'émergence de l'indépendance économique du Mali.

En effet, le paradoxe est que la décision d'empêcher l'Etat malien d'utiliser son argent pour payer ses traites régaliennes, ce qui est illégal au regard des textes des institutions sous-régionales, risque de servir d'effet de levier pour trouver des alternatives à l'ingérence française dans les affaires de gouvernance du Mali. En parallèle, cela va générer de l'inflation et des problèmes de logistique, de retard dans l'acheminement des produits. Cela va surtout engendrer des effets collatéraux, par exemple la création sur le terrain d'un marché secondaire du commerce des biens et services qui passera par les pays voisins non concernés par l'embargo néocolonial, comme la Mauritanie, la Guinée, l'Algérie, etc. Du coup, le seul résultat, c'est la désorganisation des circuits commerciaux, financiers et d'approvisionnement.

Pourtant, chacun dans la sous-région devra trouver une alternative pour ne pas perdre son marché ou continuer ses activités avec le Mali, avec en filigrane, la préservation des activités économiques qui permettent en définitive la distribution de salaires... Alors est-ce que les Chefs d'Etat de la CEDEAO/UEMOA et ceux des pays occidentaux qui les ont mis sous pression, n'ont pas mis en place un embargo contre eux-mêmes ? Certainement pas ! Est-ce qu'ils connaissent même le fonctionnement des circuits commerciaux au plan opérationnel ? Les relations et liaisons linguistiques, ethniques, spirituelles, sont au cœur des liaisons commerciales en Afrique. Les chefs d'Etat de la sous-région qui se sont alignés sur la France, à savoir le Sénégal, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Togo et le Bénin, sont les premiers responsables de l'inflation, de la contrebande et de l'institutionnalisation d'un marché parallèle au Mali, mais aussi dans les pays qui participent à cet embargo illégal.

De fait, l'histoire retiendra que les institutions africaines sous influence prépondérante de la France, à savoir la CEDEAO, l'UEMOA, la BCEAO et bien d'autres, moins connues, sont les premières responsables de la désorganisation des circuits commerciaux, financiers et d'approvisionnement du Mali. Quelle lâcheté de s'attaquer à un pays pauvre, classé parmi les pays les moins avancés et les pays à faibles revenus, du fait que les pays néocoloniaux ont choisi d'empêcher le Mali d'exploiter en priorité ses richesses pour améliorer le bien-être de sa population !

5. LA BCEAO KIDNAPPE ILLÉGALEMENT L'ARGENT DES MALIENS : CES DERNIERS RÉAGISSENT !

Le Mali se trouve donc sous lourdes sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA depuis le 9 janvier 2022¹². La Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, une structure inféodée au Trésor français, décide unilatéralement et illégalement d'agir pour asphyxier le Gouvernement malien.

La suspension des avoirs du Mali à la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est un abus de droit, voire un rançonnement, une sorte de détournement provisoire des fonds du Peuple malien contre une demande de rançon collective demandée par la CEDEAO, l'UEMOA, la BCEAO, la France et ses alliés. En filigrane, l'exigence de la réduction de la période de transition de quatre (4) ans à un délai « raisonnable », par exemple estimé à 16 mois par les autorités algériennes – auxquelles on n'a rien demandé. Il s'agit de trouver un moyen de faire plier les autorités maliennes. Le non-paiement des échéances des prêts bancaires ou des salaires des fonctionnaires maliens devraient pouvoir trouver une solution dans le cadre de la finance islamique.



Le Peuple malien n'a pas été dupe et s'est rangé derrière ceux par qui la libération du joug français est arrivée. Encore une erreur de parallaxe de la France qui confirme son « déclin¹³ » à force de vouloir préserver des acquis, en usant d'une géopolitique à géométrie variable, qui la conduit à soutenir sans sourciller un coup d'Etat militaire sanglant au Tchad à l'initiative d'une caste, et à rejeter un coup d'Etat militaire au Mali sans effusion de sang, dont la caractéristique déterminante est qu'il dispose d'un très large soutien populaire.

Au lieu de discuter les conditions d'ajustement de la période de transition à partir des activités qui doivent être remplies au cours de ladite période, les autorités françaises ont choisi, comme aux temps de l'esclavage et de l'exploitation coloniale, de donner des ordres aux représentants du Peuple malien, considérés comme des vassaux. L'arrogance et le paternalisme français¹⁴, à l'égard de certains chefs d'Etat africains « amis », devenus des courroies de transmission des instructions françaises dans la sous-région et au sein de l'Union africaine, ont pris le dessus sur les principes de base de la civilité et de la politesse en diplomatie. Le tout s'est soldé par l'expulsion de l'ambassadeur de France du Mali¹⁵.

La réalité est que derrière l'arrogance des dirigeants, se cache une grande ignorance du Peuple africain et de sa culture, plus particulièrement celle du Mali. La complexité de l'Afrique a systématiquement été niée et est répétée sans modération par l'extrême droite française par une diarrhée verbale d'effluves nauséabondes faisant office de thème de campagne électorale. L'impossible assimilation qui s'est invitée dans la campagne électorale française de 2022 risque à terme de servir de fondement à une France à deux vitesses, compte tenu des cultures multiples de chaque française et français issus d'une immigration récente ou ancienne.

Pire, l'esprit infantilisant de la bien-pensance prodiguée par certaines élites françaises sorties du moule des grandes écoles, a conduit ces élites à systématiquement croire qu'elles pouvaient « reformater » les élites africaines à leur image à coups de corruption. Aujourd'hui, la France paie très, très, cher cette arrogance, et sa méconnaissance de l'Afrique d'en bas et des Africains en général, comme Peuple premier doté de l'esprit de liberté respectueux du Créateur unique des humains et des traditions africaines fondées sur l'innocence et la Maât. Cette ignorance des élites françaises a sous-estimé la réalité du continent, au point de produire des analyses périmées et fausses, tant en termes de puissance militaire, culturelle et économique, qu'avec la négation du potentiel de la Diaspora africaine, considérée comme une quantité négligeable à « assimiler » en France, par le mépris et la promotion de l'asservissement. Quelle pauvreté d'esprit !!!

Le refus de la palabre africaine intelligente a conduit à la perte de nombreuses vies humaines françaises et africaines au Sahel. La France devrait le reconnaître avant de s'inscrire dans une fuite en avant et d'embarquer ses alliés de l'Union européenne dans une guerre néocoloniale qui ne dit pas son nom. Que refusent poliment des pays comme l'Allemagne ou l'Autriche.

Mais la réalité est que la perte de crédibilité de la France au Mali et les effets des sanctions sur les entreprises et le patronat des pays « censeurs », pourraient très rapidement se retourner contre les gouvernements africains et français qui veulent imposer leur agenda au Mali. En effet, la perte des marchés plutôt « juteux » avec le Mali, pourrait devenir irrémédiable si le patronat malien décide d'institutionnaliser les alternatives opérationnelles avec d'autres partenaires militaires, économiques, financiers et commerciaux. Le vrai problème sur le terrain demeurera le problème des infrastructures de communication, notamment routières, vers les pays non membres du « syndicat » des chefs d'Etat de la CEDEAO, qui condamne le Mali au lieu de faire des propositions en respectant les travaux à exécuter pendant la période de quatre ans, recommandées in fine par les Assises Nationales maliennes et le Conseil national de transition (CNT). Que la période soit réajustée en fonction des tâches fondamentales à accomplir ne fait pas de doute. Mais la décision ne peut en aucun cas venir des non-Maliens.

La Chine pourrait trouver là une occasion d'offrir dans le cadre des « routes de la soie », un financement pour une autoroute et d'une ligne de chemin de fer qui relierait le Mali avec les pays amis du Mali. Cela permettrait un désenclavement du Mali et un accès à la mer échappant ainsi aux fourches caudines de la France et de ses courroies de transmission dans la sous-région, ce à l'instar la ligne de chemin de fer Addis-Abeba-Djibouti. La présidence tournante de l'Union Africaine, sous l'égide du Sénégal de Macky Sall, ne



devrait pas se positionner aux avant-postes des donneurs de leçon, au risque de perdre son statut d'Etat impartial pour l'instant dans ce dossier.

En définitive, les sanctions contre le Mali pourraient alors paradoxalement servir d'effet de levier pour accélérer la gouvernance de la rupture avec les formes perverses du néocolonialisme et de la francAfrique, comme ce fut le cas au Rwanda qui a rejeté jusqu'à la langue française. Sauf qu'au Mali, la langue française pourrait être maintenue à côté des langues nationales, dont le Bambara.

6. EMBARGO FINANCIER CONTRE LE PEUPLE MALIEN : RÉSULTAT DIFFÉRENT SELON DIEU OU JUPITER

L'embargo financier contre l'Etat malien demeure illégal au regard du droit africain et international. Les institutions dites « Communauté économique régionale », telles l'UEMOA et la CEDEAO, n'ont pas à leur tête des parangons de vertu élus démocratiquement, mais des individus qui ont phagocyté le droit constitutionnel, avec un 3^e mandat présidentiel usurpé en Côte d'Ivoire, un 4^e mandat présidentiel usurpé au Togo, des coups d'Etat constitutionnels et souvent militaires, voire les deux. Par contre-coup, l'Etat français, qui ne se résout pas à quitter l'espace africain, du fait de la présence de certaines de ses entreprises multinationales dont il préserve les intérêts dans un esprit de caste, se trouve aujourd'hui face à des contradictions de plus en plus exacerbées.

Au demeurant, les 3^e et 4^e mandats présidentiels, sont rebaptisés selon un tour de passe-passe sémantique par les faussaires de la Constitution de leur pays, des 1^{er} et 2^e mandat de la « nouvelle République » ... Donc il suffit de changer de « République » en Afrique pour s'éterniser au pouvoir avec la bénédiction de la France, non sans organiser le quadrillage militaire du pays, et le silence des médias indépendants, discrètement ou pas.

D'une part, adouber le coup d'Etat militaire du Tchad en refusant de parler de « junte militaire » dans ce pays et, d'autre part, condamner le coup d'Etat militaire du Mali et parler de « junte militaire » permet de prendre la mesure du « deux poids, deux mesures » d'Emmanuel Macron, de son gouvernement et de la diplomatie française. Mais les africains n'ont pas la mémoire courte. Ils se souviennent qu'Emmanuel Macron a tenu à assister personnellement à N'Djamena, le 23 avril 2021, aux obsèques de Idriss Déby Itno, profitant de l'occasion pour adouber la prise de pouvoir de Mahamat Idriss Déby, fils du défunt. Contribuer ainsi à la perpétuation d'une dynastie familiale n'a nullement gêné Emmanuel Macron ni suscité chez le grand démocrate qu'il prétend être le moindre problème éthique. Comment peut-il s'étonner alors que les Maliens, dans leur grande majorité, ne le portent pas dans leur cœur ? Il n'y a donc pas de « French Bashing » au Mali, mais un rejet d'une certaine élite française non respectueuse du Peuple souverain malien.

Outre les contradictions de la politique française en zone franc en Afrique, transparait l'impossibilité et surtout son incapacité à envoyer comme par le passé, quelques militaires français ou des barbouzes de la légion étrangère française, agissant officiellement ou officieusement comme des mercenaires, pour changer le cours de l'histoire africaine.

Par ailleurs, comment ne pas s'étonner des décisions unilatérales du Président Emmanuel Macron à l'égard du Mali, alors que depuis le début de la pandémie Covid-19, sous couvert de lutte contre un virus, il dirige la République française avec un Conseil de Défense, donc hors contrôle du parlement français et qu'il n'a jamais jugé utile de réunir le Conseil des Ministres de la France depuis plus de deux ans sur ce sujet ? Mieux encore un décret publié en septembre 2021, a classé sous le sceau du « Secret Défense » toutes les délibérations du dit Conseil de défense, écartant de facto la possibilité de tout contrôle. Doit-on en déduire que le rapport à la démocratie d'Emmanuel Macron souffre de graves déficiences ? Et cette démocratie que la France cherche à exporter au Mali et ailleurs en zone franc ?

L'Afrique change, mais la France du Président « jupitérien¹⁶ » a perdu de son agilité. Il serait donc un chef de l'Etat qui est seul maître à bord après le Dieu qui gouverne la terre, le ciel et tous les autres vrais ou faux « dieux-présidents » africains, dotés eux d'un caractère dictatorial, tyrannique, et autocratique. Pourtant, « Jupiter » dans la mythologie est le roi des dieux et protecteur de la cité, de l'ensemble des citoyens. Or, il



a dû y avoir un raté pour que le roi des dieux et ses dieux-décentralisés d'Afrique, ne s'occupent que des intérêts « *en-haut-d'en haut* » en méprisant les « *en-bas-d'en bas* ». Autrement dit, l'équation militaro-ésotérique couverte par quelques présidents africains « *peaux noires, masques blancs* » et se présentant comme des dirigeants « *civils* », ne fonctionne que pour la défense des intérêts bien compris d'un club très restreint et fermé, de plus en plus mafieux et violeur des droits des Peuples. Il est vrai comme l'a dit Aminata Traoré qu'ils ont choisi de violer les imaginaires africains¹⁷. Quelle bassesse !

Dans ces conditions, on comprend mieux pourquoi certains dirigeants veulent « *rester au-dessus de la mêlée* » et ne promouvoir que les « *premiers de cordée*¹⁸ ». Or lors d'une interview télévisée en 2017¹⁹, le Président français avait déclaré que « *Si l'on commence à jeter des cailloux sur les premiers de cordée, c'est toute la cordée qui dégringole* ». Est-ce que le Mali d'Assimi Goïta n'est pas, sans le vouloir, en train de précipiter toute la « *cordée Macron* » vers les « *ténèbres extérieures là où il y a des grincements de dents*²⁰ » ... De même, le jour arrive où les « *visages des « infidèles et libertins » seront recouverts de ténèbres*²¹...

Pourquoi ? parce que le niveau d'injustice de l'Etat français et de ses entreprises multinationales en Afrique a dépassé les limites autorisées par le Dieu et les Ancêtres qui protègent l'Afrique et les Africaines et les Africains. A partir de ce constat qui échappe à l'esprit dit « *cartésien* », il est possible pour les Africains conscients des enjeux, de se « *libérer* » du joug de la puissance tutélaire et de ses agents déconcentrés en Afrique. C'est donc avec cette approche fondée sur l'« *Afrocentricité* », consistant à se réapproprier l'histoire de l'Afrique sous le prisme des valeurs africaines fondées en priorité sur l'innocence et la Maât, qu'il faut refaire la lecture libératrice de certains coups d'Etat en Afrique. Autrement dit, si l'oppression politiquement correcte n'avait pas sévi, le coup d'Etat militaire ne serait pas advenu. Jerry Rawlings²² ou Thomas Sankara²³ sont quelques exemples qui servent de référence dans la sous-région.

Pour revenir à l'embargo financier contre le Peuple malien, on n'est donc pas dans une logique financière mais dans une logique de rapport de force géopolitique et géostratégique, qui pourrait éventuellement conduire à l'isolement de la France de la part de l'ensemble des partenaires qui l'ont accompagnée aveuglément dans l'aventure libyenne, avec les conséquences de la déstabilisation de la Libye et des pays du Sahel.

Il s'agissait pourtant en réalité de rétablir une présence militaire occidentale permanente. Mais c'est sous-estimer la capacité du Peuple libyen à se battre pour son indépendance et son autodétermination.

Par extension, c'est la même détermination du Peuple malien et des peuples africains à prendre conscience des enjeux géostratégiques et géoéconomiques, qui change la donne du néocolonialisme déconcentré.

7. LES SEPT PAYS DE L'UEMOA QUI ONT EXCLU LE MALI NE RESPECTENT PAS LES TRAITES DE L'UEMOA

Les autorités maliennes, ont été « *lâchées*²⁴ » en plein vol par l'UEMOA, la CEDEAO, la BCEAO et par la France, au motif que la durée d'une transition dictée par des non-Maliens devait se terminer en 27 février 2022. Il est donc évident que le fait de rallonger la période d'organisation d'une transition politique pour le rétablissement d'un processus démocratique qui ne laisserait plus la place à des agents maliens agissant pour des intérêts propres ou des intérêts étrangers, n'est pas du goût de ceux qui se complaisent à voir le Mali se contenter de son état de pauvreté et d'humiliation passée, dans un espace néocolonial.

Il fallait rapidement trouver une solution de rechange respectueuse des ambitions des autorités maliennes pour leur peuple. Très rapidement, le réseau qui gravite autour de la puissance française ou souhaite en tirer parti a choisi de porter un coup « *prétendument fatal* » à la souveraineté financière et politique de la République du Mali en optant illégalement pour le gel de ses avoirs maliens domiciliés auprès de la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest, régionale, nationale et des banques secondaires, notamment commerciales en zone CEDEAO. Il reste à démontrer que le Nigéria, le Ghana et la Guinée appliquent ces mesures.

Cette décision unilatérale concerne surtout les pays qui utilisent le franc CFA, soit huit pays ouest-africains, dont le Mali. Il est clairement décidé que les sanctions se transforment en asphyxie financière de l'Etat malien



afin d'engager la crédibilité et la solvabilité de l'Etat malien dans cet espace régional. Il est question de ne plus mettre à sa disposition des liquidités afin de l'empêcher d'honorer ses engagements et contrarier délibérément l'activité économique d'un pays enclavé, classé parmi les Pays les moins avancés (PMA) et confronté à un double contexte de crise covid-19 et de lutte contre le terrorisme.

Cette mesure est illégale. Aucune des sanctions prévues par les différents protocoles (additionnels ou pas) de la CEDEAO, notamment sur la démocratie et la bonne gouvernance, n'a prévu le blocage temporaire des avoirs d'un gouvernement membre de la zone, encore moins de le priver des opérations courantes avec sa banque centrale nationale et régionale. Par ailleurs, aucun article du Traité de l'Union monétaire ouest-africaine, signé par les pays-membres, ce depuis sa création en 1962, ni celui de l'UEMOA²⁵, créée en 1994, ne donne à l'UMOA ou l'UEMOA l'autorité de prononcer une telle sanction contre un Etat membre. Les prérogatives figurant dans l'article 7 du traité de l'UEMOA sur les prérogatives des Chefs d'État et de gouvernement n'autorise pas de blocage financier. Il s'agit donc bien d'une décision illégale, interdite, prohibée et donc à condamner.

Par ailleurs, selon l'article 8 du Traité de l'UEMOA, les « décisions de la Conférence, dénommées « actes de la Conférence », sont prises à l'unanimité. Or la décision a été prise en l'absence du représentant de l'Etat malien. Il y a là un vice de procédure en droit. La suspension du Mali par la CEDEAO intervenue en mai 2021 est illégale.

Pourquoi l'UEMOA a choisi de suspendre le Mali seulement le 9 janvier 2022 ? (Art. 8).

Cela n'a pas été le cas pour la décision de suspendre le Mali, prise juste avant le sommet de la CEDEAO, puisqu'aucun représentant de l'État malien n'était présent. Alors que la CEDEAO a suspendu le Mali de ces instances fin mai 2021, l'UEMOA a donc attendu le 9 janvier 2022 pour le faire alors que le Mali continuait d'avoir accès sans problème au marché financier sous-régional entre le 18 août 2020, date du coup d'Etat du Colonel Assimi Goïta et le 9 janvier 2022. « Selon les statistiques publiées par la BCEAO, il a émis des bons et obligations du Trésor d'un montant de 126,5 milliards de FCFA pour le restant de l'année 2020. En 2021, les émissions souveraines maliennes ont atteint 755 milliards de francs CFA²⁶ ».

En définitive, avec la Côte d'Ivoire à leur tête, ce sont les sept pays de l'UEMOA qui ont exclu le Mali qui ne respectent pas les traités de l'UEMOA. Pour encourir une « peine d'exclusion automatique » de l'UEMOA selon l'article 113 du Traité de l'UEMOA²⁷, il faut avoir porté atteinte aux « règles génératrices de l'émission », à « la centralisation des réserves monétaires », à « la libre circulation des signes monétaires et la liberté des transferts entre États de l'Union ». Or, ce n'est pas le Mali qui a enfreint les règles mais les sept (7) autres pays-membres de l'UEMOA. En réalité, ces sept (7) pays auraient dû être sanctionnés. Mais, c'est justement ces sept (7) pays qui, agissant en bande organisée et téléguidés de l'extérieur, ont choisi collectivement et lâchement d'assécher et de bloquer l'accès du Mali à ses avoirs auprès de la Banque centrale régionale, elle-même dépendant du Trésor français, et donc de la France.

8. LA BCEAO A VIOLÉ SES PROPRES STATUTS D'INSTITUTION INDÉPENDANTE

La BCEAO a choisi de violer son statut d'institution indépendante prévu par les statuts dans son article 4 qui stipule que : « ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des Gouvernements des États membres de l'UMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les Gouvernements des États membres de l'UMOA s'engagent à respecter ce principe. ».

La BCEAO a délibérément choisi de violer ses statuts en organisant de manière machiavélique la déstabilisation de l'économie malienne en refusant « d'œuvrer à la stabilité des prix et à la stabilité financière du Mali ». C'est bien suite à la sanction édictée par la CEDEAO et l'UEMOA, que la BCEAO a instruit toutes les banques et établissements financiers d'appliquer un embargo économique et financier pour asphyxier le Mali, générant ainsi volontairement et avec préméditation une envolée de l'inflation au Mali, et paradoxalement aussi dans les sept (7) pays de l'UEMOA du fait de l'intégration régionale des chaînes



d'approvisionnement. La volonté d'imposer au Mali le défaut de paiement relève de la machination pour que le Mali qui dispose de liquidités et d'un compte créditeur auprès de la BCEAO, se retrouve mécaniquement en défaut de paiement de la partie de sa dette venant à échéance au cours de l'année et libellée en Franc CFA, soit 127, 7 milliards FCFA pour les bons et 233,5 milliards FCFA pour les obligations du Trésor²⁸.

Si la BCEAO affiche sa vraie « fausse » indépendance » sur papier, la réalité est qu'elle n'est ni indépendante vis-à-vis des gouvernements africains, ni vis-à-vis des gouvernements français, ne serait-ce que par l'obligation de se soumettre religieusement au bon vouloir de la France pour assurer la convertibilité, non garantie, par le Trésor français.

Cette arme monétaire de Paris est devenue une servitude liberticide pour la gouvernance économique du Mali. Le système du Franc CFA hérité des propriétaires d'esclaves depuis 1953²⁹ et mis en œuvre en 1945 en mimétisme du « nazisme monétaire³⁰ » pose problème au sein de la zone franc. C'était vrai hier et cela semble encore plus vrai aujourd'hui et plus particulièrement dans le cas du Mali. Du coup, le contenu de la Transition ne peut se résumer à organiser des élections selon le schéma occidental de la contre-vérité des urnes en Afrique.

9. TRANSITION : VERS LA RESTAURATION DE L'ESPACE TERRITORIAL ET DES INSTITUTIONS FORTES AU MALI

Le Mali du Colonel Assimi Goïta ne peut être réduit à un coup d'Etat par une junte militaire. Il s'agit d'un processus militaire de restauration : de l'espace territorial, des institutions fortes et du nouveau paysage minier, économique, financier, politique, culturel et environnemental du Mali. La transition n'est donc pas limitée à l'organisation des élections selon le schéma occidental, dans lequel la vérité des urnes est bafouée et validée par les observateurs occidentaux et africains du sérail françafricain et ésotérique.

Il s'agit d'un processus de rupture pour rétablir une mutation démocratique avec des institutions indépendantes et sans possibilité d'ingérence extérieure. Cette mutation n'est pas une réforme, encore moins un changement téléguidé de l'extérieur. C'est pour cela qu'en interrogeant la transparence, c'est-à-dire la véracité des textes officiels et légaux sur lesquels reposent les interventions au Mali des uns et des autres, il sera possible de refonder de nouvelles relations partenariales fondées sur un rapport de force plus équilibré.

Les interventions des puissances extérieures au Mali, si sollicitées par l'Etat malien, doivent donc dorénavant répondre à un cahier des charges rédigé par les Maliens pour servir les intérêts du Peuple malien.

Le Mali ne peut se laisser impressionner par des institutions sous-régionales majoritairement dominées par des Chefs d'Etat qui ont imposé leur propre interprétation, voire procédé à des falsifications des Constitutions nationales de leurs pays, qui sont régulièrement et unilatéralement modifiées ou interprétées selon leur humeur et leur intérêt partisan pour la conservation du pouvoir.

Ces chefs d'Etat d'Afrique de l'Ouest sont majoritairement issus de la contre-vérité des urnes et sont incapables d'afficher la vérité des comptes publics à leur peuple, vérité des comptes qui devra être vérifiée par un comité d'experts panafricains patriotes et indépendants pour être acceptable pour le Peuple africain. Les institutions qui les représentent (CEDEAO, UEMOA, BCEAO) et dont les responsables sont désignés par les mêmes chefs d'Etat, se sont éloignés des préoccupations du Peuple africain.

En conséquence, le maintien du statu quo de l'autocratie des dirigeants « africains » qui opprime le Peuple « africain » n'est plus acceptable. Il sera systématiquement combattu tant par les populations locales que par la Diaspora africaine, de plus en plus conscientes de l'usurpation de leur vie et de leur avenir. Cette lutte pour se libérer des griffes des « traîtres » africains se conjugue avec la lutte pour libérer l'Afrique de la « néocolonisation économique et financière ».

Les institutions nationales ou supranationales instrumentalisées par les pouvoirs militaro-ésotériques sous des apparences civiles ne sont pas davantage acceptables pour les Peuples africains. En effet, ces pouvoirs



militaro-ésotériques sont souvent instrumentalisés par des puissances étrangères qui en profitent pour faire défendre leurs intérêts par des pouvoirs locaux, en déphasage avec l'intérêt du Peuple africain.

La solution passe par un changement de logiciel fondé sur une culture de la transparence qui pourrait mettre fin à la culture de l'impunité à l'égard de la corruption et des corrupteurs. De ce point de vue, il n'y a pas en réalité de « french Bashing » ou un sentiment anti-peuple français, mais une prise de conscience des enjeux et donc du rôle des dirigeants français au Mali. Malgré les 53 morts et un journaliste français encore en captivité au Mali, il faut bien constater que trop peu de médias évoquent le nombre important de morts africains - maliens et des pays africains voisins -, dans cette lutte officielle contre le terrorisme, alors qu'il s'agit aussi d'une lutte pour le contrôle des matières premières du sous-sol malien.

Certains militaires africains qui jusqu'à présent étaient systématiquement du côté des pouvoirs qui s'alignaient sur les tenants du néocolonialisme implicite, ou qui agissaient en mode télécommandé pour des intérêts allant en l'encontre des intérêts des Peuples africains – malien en particulier -, sont en train de changer de camp, face à l'échec de la France au Mali dans la lutte contre le terrorisme. Cet opportunisme de circonstance pourrait entraîner une prise de conscience plus profonde et une vigilance accrue de la société civile et de la jeunesse africaine pour écarter les velléités d'installation durable et de recolonisation du Mali par des entreprises multinationales privées, tirant parti du Mali sans retour pour les populations en termes de transfert d'emplois décents et de transferts de technologies.

C'est face à cette forme larvée de la recolonisation du sous-sol et de l'espace malien, que des militaires conscients des enjeux et non corrompus, ont été saisis par le syndrome de feu le Président Capitaine Jerry Rawlings du Ghana et de feu le Président Capitaine Thomas Sankara du Burkina-Faso.

Il faut sortir de la néocolonisation politique et de la postcolonie économique. Les institutions supranationales comme la CEDEAO qui ont supprimé en catimini le terme « développement » dans les activités de la communauté économique sous-régionale ont officiellement confirmé leur rôle de « syndicat de chefs d'Etat » au service de leurs intérêts personnels et des intérêts de leurs mandants. Mais face à un manque de transparence et une colère des Peuples, la « CE des EAO » a continué en toute illégalité à utiliser le sigle CEDEAO, faisant croire que les chefs d'Etat d'Afrique de l'Ouest sont encore intéressés au développement des Peuples de la sous-région. Mais, personne n'est dupe !

10. L'ÉCHEC DE LA FRANCE AU MALI : DEUX VERSIONS QUI VONT INFLUENCER LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES FRANÇAISES

Le 17 février 2022, le Président français Emmanuel Macron a fini par mettre fin à une coopération militaire qui est passée des interventions apparemment sollicitées sous la présidence de François Hollande à des interventions-ingérences non-sollicitées par les autorités maliennes. Avec la mort de 53 militaires français et plus de 10.200 morts depuis 2015³¹ – civils et militaires confondus du côté malien –, sans compter les troupes étrangères africaines, le bilan est négatif compte tenu de l'agilité renforcée des terroristes- groupes djihadistes sur le terrain, avec des cellules dormantes dans les pays de la sous-région. Au plan opérationnel, la France aurait besoin d'au moins six (6) mois alors que les autorités maliennes souhaitent un départ immédiat et « sans délai », ce sous la supervision des autorités maliennes.

Emmanuel Macron a donc mis fin à neuf ans de présence militaire française au Mali, certes ponctuée de résultats partiels excellents, mais avec un bilan global d'échec sur le terrain. Il a affirmé ceci : « *On ne peut pas rester militairement aux côtés d'autorités de fait dont nous ne partageons ni la stratégie ni les objectifs cachés. La lutte contre le terrorisme ne peut pas tout justifier*³² ».

Il faut d'ailleurs rappeler la coïncidence avec la volonté de l'Union européenne, dont il est le Président en exercice jusqu'en juin 2022, de « *réinventer la relation entre l'Union européenne et l'Union africaine* ». Il y a manifestement plus qu'une rupture car la réaction des autorités maliennes ne s'est pas fait attendre par la voix du porte-parole et Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation le Colonel Abdoulaye Maïga³³. « *Le Gouvernement prend acte du retrait des forces militaires de Barkhane et de Takuba*³⁴ du Mali ».



L'accent est mis sur la responsabilité des autorités françaises dans la plupart des décisions passées comme étant « unilatérales », « sans préavis », « sans consultation préalable avec les autorités maliennes » et « en violation flagrante du cadre juridique liant la France et le Mali et impliquant d'autres partenaires ». Le Mali constate que « les résultats obtenus n'ont pas été satisfaisants » et rappelle les objectifs de l'intervention française au Mali. L'absence de preuves d'une demande formelle du Mali au niveau de Bamako a conduit à ne pas préciser ce point dans l'intervention des autorités maliennes.

Les objectifs de l'opération Serval en 2013 consistaient à « détruire le terrorisme, restaurer l'autorité de l'Etat malien sur l'ensemble du territoire national et faire appliquer les résolutions de l'ONU ». Les objectifs de l'opération Barkhane en 2016 étaient de « lutter contre le terrorisme, aider à faire monter en puissance l'armée malienne, et intervenir en faveur des populations ».

Entre 2013 et 2021, le Mali a risqué la partition et a vu le terrorisme, initialement localisé au Nord, se diffuser sur l'ensemble du territoire malgré la présence des militaires français. Par ailleurs, l'opération Serval n'aurait pas été nécessaire si l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), sur requête française, n'était pas intervenue en Libye en 2011, sans avoir tenu compte des propositions pacifiques et alternatives des chefs d'Etat africains portées par l'Union africaine.

La France est donc bien le principal responsable « à la base des problèmes du Mali en particulier et du Sahel en général ». Les autorités maliennes « en vertu de leur droit souverain ont diversifié leur partenariat pour une montée en puissance des forces maliennes avec des améliorations significatives de la situation sur le terrain au cours des six (6) derniers mois ». L'objectif étant de créer les conditions sécuritaires pour la tenue des élections. Afin de faciliter un retour rapide à des élections, le Gouvernement de transition a mis en place un cadre de concertation visant à adopter un calendrier consensuel sur la durée de la transition, ce avec la participation de la CEDEAO, l'Union africaine, les Nations Unies et certains pays de la sous-région.

Suite aux manquements répétés des accords de défense entre le Mali et la France, ce sont les autorités maliennes de transition qui « invitent sans délai, les autorités françaises, à retirer les forces Barkhane et Takuba du Mali sous la supervision des autorités maliennes », ce dernier point ayant été répété trois fois. Les forces militaires maliennes ont été exhortées à plus de « vigilance et détermination pour défendre l'intégrité territoriale et de sécurisation des personnes et des biens ». Les autorités maliennes de transition ont mis à l'honneur les victimes de l'insécurité civiles et militaires, maliennes et étrangères. Enfin, la coopération sera maintenue avec « les partenaires soucieux de la prise en compte des intérêts vitaux du Mali dans le respect de la souveraineté nationale et de la dignité du Peuple malien et garantir la sécurité à l'ensemble de la population ».

11. MALI FIRST : OBLIGATION DE POLITESSE ET DE RESPECT DU PEUPLE MALIEN AVANT TOUTE REPRISE DE COOPÉRATION AVEC LA FRANCE

Face à une telle réaction, est-ce que le Président français Emmanuel Macron et son Ministre des Affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, ainsi que l'ensemble des autorités françaises ne sont pas d'abord victimes d'une forme grave de non-respect du Peuple malien, voire d'impolitesse néocoloniale qui pourrait se décliner en un manque de civisme sans égard pour la dignité du Peuple malien ? Vraisemblablement, c'est le cas. Pourquoi alors, les chefs d'Etat de la CEDEAO se prêtent à ce jeu, alors qu'ils connaissent tous l'importance du respect mutuel pour le vivre-ensemble dans la sous-région ? De fait, c'est peut-être le syndrome de la trahison de certains Africains contre leurs frères et sœurs, que certains tentent de revaloriser au Mali, ce en réminiscence des agressions territoriales occidentales contre l'Afrique avec la mise en place de l'esclavage et de l'exploitation gratuite de la force de travail...

Les possibles effets collatéraux de l'échec d'Emmanuel Macron au Mali sur les élections présidentielles françaises ne peuvent pas être négligés, surtout si cette méthode de travail de « Jupiter » avec ses partenaires semble avoir été institutionnalisée, ce que déplorent les principaux adversaires politiques d'Emmanuel Macron en France.



Le « Mali First » est devenu le fondement du combat de souveraineté des autorités de transition au Mali. La France, sous couvert de l'installation d'une base militaire au Mali a en réalité contribué à une forme de partition de fait du Mali, avec une partie du territoire malien interdite aux autorités et militaires maliens. Cela a été ressenti comme une forme d'annexion militaire française en temps de paix. Ce débat ne peut être occulté même si les officiels et médias français politiquement corrects, occupent le terrain médiatique en croyant être les seuls à formater la pensée des Maliens et des Africains... Bref, l'Afrocentricité se décline aussi en politique dès lors que le Peuple malien a pris conscience des enjeux et que les militaires patriotes se sont rangés du côté du Peuple malien. Ce grâce à une partie de la société civile malienne et des Diasporas maliennes et panafricaines actives à l'étranger et sur les réseaux sociaux.

Comment est-ce qu'une banque centrale présumée indépendante peut encore en 2022 convertir le franc CFA en demandant et obtenant d'abord l'accord de la France ? Un véritable veto des autorités françaises pose le problème de l'ingérence française dans les décisions des institutions sous-régionales en Afrique de l'Ouest. Alors la Françafrique relève-t-elle du passé ou s'agit-il d'un renouveau néocolonial d'un coq dans le désert sahélien qui semble lui servir de « *basse-cour* » ?

En réalité, les autorités actuelles de la France ont perdu le Mali sur le plan militaire, sur le plan diplomatique, sur le plan de la communication dans les médias et dans les réseaux sociaux.

Il est temps pour la France de comprendre que les informations diffusées par ses médias et promouvant la centralité de la France dans les solutions à apporter à l'Afrique, au Mali en particulier, sont souvent entachées de partialité et d'ingérence. La France doit savoir que la parole des Africains et des Noirs qui ont choisi de trahir l'Afrique et le Mali sonnent creux dans un environnement de décolonisation culturelle et économique avancée en Afrique. Vouloir imposer à une population consciente des enjeux et de l'échec d'une intervention française qui s'est enlisée, sans perspective d'une victoire contre les groupes de terroristes-djihadistes, a eu pour effet de reclasser, voire de dégrader, la France au rang d'une puissance moyenne incapable d'un minimum de politesse et de civisme diplomatique.

Cette attitude a été interprétée comme un retour de l'asservissement militaire et culturel français au Mali. Les militaires français au lieu d'épauler et de renforcer les militaires maliens ont eu des instructions pour se comporter comme une armée de substitution, voire d'occupation. De fait, le Mali en pleine mutation a choisi la rupture en laissant la place à la palabre intelligente constructive, le fameux cadre de concertation décidé depuis le 11 février 2022. Comme s'il s'agissait d'un match de ping-pong, les autorités françaises semblent avoir réagi avec la mise en place de « l'initiative d'Accra »³⁵ qui rassemble le Ghana, le Togo, le Bénin, le Burkina-Faso, qui serait un autre cadre d'intervention et de collaboration régionale y compris militaire.

Aussi, pour tenir compte de la réalité de terrain, vue d'Afrique, la phrase du Président français, doit être réajustée comme suit : « On ne peut pas rester militairement aux côtés d'autorités françaises qui échouent dans leur mission d'éradication du terrorisme, dont ils sont responsables, suite à une intervention en Libye non sollicitée par les dirigeants africains et dont nous ne partageons ni la stratégie ni les objectifs cachés. La lutte contre le terrorisme ne peut pas tout justifier ».

Il est vraiment temps de réinventer la relation entre la France et le Mali.

12. FRANCE : ON NE MANGE PAS SEUL EN AFRIQUE PUIS ON DEMANDE AUX AUTRES DE PAYER L'ADDITION

Lorsque tout un Peuple malien se lève et prend conscience des enjeux et de la richesse de son territoire, il ne peut accepter la partition, encore moins que ses richesses ne soient pas utilisées pour améliorer le mieux-être de chaque citoyenne et citoyen malien. Les sanctions disproportionnées et s'appliquant dans un cadre néocolonial et de tentatives de vassalisation des autorités maliennes et donc du Peuple malien étaient vouées à l'échec. En effet, ce n'est plus le Mali que l'on sanctionne mais tout le peuple africain.

Avec une faible diversification, l'économie malienne enclavée est fortement dépendante du monde extérieur. Les importations, notamment de denrées et intrants agricoles ou de produits raffinés (gas-oil,



essence, kérosène) mais aussi les exportations d'or, de coton et de denrées agricoles (mangues, karité, etc.) supposent que les infrastructures et une logistique de désenclavement du pays soient mis en place et que l'essentiel des activités agricoles ne subissent pas les aléas climatiques. Le Fonds monétaire international³⁶ annonce un déficit de la balance commerciale de -2,7 % du produit intérieur brut (PIB - richesse quantifiée du pays) pour 2021 avec une amélioration en 2022 avec -1,9 % du PIB, ce grâce aux résultats du gouvernement de transition au niveau de la lutte contre la corruption et l'impunité.

Au cours des années à venir, l'économie malienne devrait confirmer sa résilience avec un taux de croissance économique négatif en 2020 à -1,6 %, qui est passé à 4,0 % en 2021, avec une estimation de 5,3 % en 2022³⁷. La croissance malienne en 2021 était supérieure à la moyenne de 3,7 % enregistrée par l'Afrique subsaharienne et inférieure à la moyenne de 4,5 % de la zone franc en 2021. Avec une inflation de 3 % en 2021, la croissance économique effective de 1 % du Mali en 2021 était au rendez-vous, ce sous le gouvernement des autorités maliennes de transition.

La dette extérieure publique du Mali s'est élevée à 30 % en 2021 et est largement inférieure au seuil plafond fixé par la CEDEAO à 70 % du PIB. Le Mali est donc solvable et sa crédibilité financière ne peut être mise en cause, même avec les sanctions unilatérales et illégales³⁸.

Avec des cours mondiaux exceptionnellement et durablement élevés, la production et les exportations d'or connaissent une très forte progression, surtout avec l'arrivée de nouveaux opérateurs dans le secteur minier. Selon le FMI, dans le secteur agricole et pour la période 2021/2022, la production de coton devrait connaître une forte hausse et permettre au Mali de redevenir le 1^{er} producteur d'Afrique (800 000 tonnes). La production de céréales devrait être de nouveau excellente à la faveur notamment de conditions climatiques favorables. Pourquoi la CEDEAO s'organise pour empêcher le Mali de partager les fruits de la croissance avec sa population en prononçant des sanctions entachées d'illégalité ?

La France demeure pour le moment le principal partenaire économique du Mali et le deuxième (2^e) en termes d'investissement étranger direct, même si le premier (1^{er}) des investisseurs miniers est une société canadienne. Plus de 125 filiales et sociétés à capitaux français ont été recensés au Mali, contribuant en moyenne à 20 % des recettes fiscales maliennes, employant directement plus de 5.500 salariés notamment dans le transport aérien (Air France), les infrastructures (Bolloré), la téléphonie mobile (Orange), la distribution des carburants (Total), l'agroalimentaire (Castel Bramali, GIE AMI) le BTP (Razel, Sogea-Satom, Somafrec), les titres et documents sécurisés (Idémia), la certification (Bureau Veritas), la restauration (Servair Mali), les médias (Canal+) ou encore le ciment et les matériaux de construction (ATC métallurgie, Métal Soudan, Vicat/CMM). En 2020, les échanges commerciaux bilatéraux restent concentrés et s'élèvent à 370 M €³⁹.

Pour 2021, les perspectives macroéconomiques sont jugées bonnes.

Les deux coups d'Etat maliens résonnent alors comme une volonté et une détermination de militaires patriotes maliens de restaurer l'honneur national et la souveraineté territoriale du Mali.

Pour ce faire, il fallait s'assurer le concours d'un allié militaire qui pouvait faire contrepoids à la France, c'est la Russie, mais aussi la Chine et plus discrètement des pays comme l'Algérie, la Mauritanie, la Turquie, et de nombreux pays arabes du Golfe. Mais face au jeu trouble du Nigéria, l'Afrique du sud, intéressée par l'Or et les matières premières maliennes, ne restera pas longtemps inactive et s'emploiera pour aider à trouver une solution de contournement des sanctions ou s'emploiera diplomatiquement pour susciter le rétropédalage des chefs d'Etat de la CEDEAO qui risquent eux-mêmes d'être balayés par les populations excédées du niveau de mépris et d'arrogance à leur égard. La France, qui n'a jamais cru aux changements spirituels compte tenu de la croyance institutionnelle aux vertus de la laïcité et de l'athéisme, pourrait bien être surprise par l'évolution en profondeur du Peuple malien déterminé à ne plus se faire usurper ses biens, mais tout en restant courtois et ouvert à la palabre africaine intelligente.

Le Mali du Président Assimi Goïta risque de passer de la résistance à la rupture conditionnelle avec ses pairs africains et certains dirigeants occidentaux pour retrouver une marge de manœuvre économique et financière au service de son Peuple.



Le débat sur la durée de la transition devient secondaire dès lors qu'il faut du temps pour restaurer la sécurité territoriale, réformer les institutions et débarrasser l'environnement de la corruption et de l'impunité. Après la sécurité, le problème de fond demeure la décolonisation économique et financière des Etats ne bénéficiant pas de leur participation à l'UEMOA, à la CEDEAO et à la BCEAO, toutes instrumentalisées par une puissance étrangère qui n'arrive pas à convaincre l'Union européenne, ni la Russie de l'accompagner dans la croisade anti-autorités maliennes.

Le peuple français devrait s'interroger sur les véritables motifs pour lesquels ses dirigeants n'ont pas facilité l'accès à l'autonomie financière des pays africains en refusant de faire sauter le contrôle unilatéral de la convertibilité du FCFA par le Trésor français, lors de l'abandon du franc français et de l'avènement de l'Euro. De plus, pourquoi la France a refusé à l'Union européenne d'avancer vers l'EURO-CFA afin d'intégrer l'ensemble des pays de l'Union européenne dans le Conseil d'administration de la zone Euro, qui jusqu'à récemment fonctionnait sur la base d'un droit de veto de la France. A vouloir toujours tout manger toutes seules, les élites françaises ont organisé leur perte d'influence et de crédibilité au Mali. On comprend pourquoi les partenaires européens ont insisté sur la refondation du partenariat entre l'Union européenne et l'Union africaine, une alternative à l'approche française de la néo-frañçafrique.

13. INJONCTIONS OU DISCUSSIONS D'EGAL A EGAL AU MALI : RECONSIDÉRER LA PALABRE AFRICAINE

L'armée française quitte le Mali suite au succès militaire initial du Président François Hollande, à savoir l'élimination de groupes terroristes djihadistes (Al Qu'Aïda et L'Etat Islamique) et leurs dissidences recomposées qui ont systématiquement été remplacés, et l'échec des opérations militaires au Mali sans coalition européenne solide. Les libérateurs sont devenus des occupants et n'ont fait aucun effort pour appliquer la palabre africaine intelligente, à savoir écouter le Peuple malien et ses dirigeants patriotes.

Ainsi, la France d'Emmanuel Macron s'est retrouvée dans une situation d'ingérence explicite et de néocolonialisme militaro-économique au point de voir sa forte crédibilité se transformer en une forte défiance du Peuple malien, et plus largement des citoyens africains. Ceux-ci ont fini par faire la corrélation entre la présence militaire française et la multiplication des attentats terroristes-djihadistes en Afrique. Autrement dit, les terroristes djihadistes ont choisi l'Afrique au Sahel pour s'attaquer à la France et à ses « alliés africains ».

Par ailleurs les chefs d'Etat choisis par la France sont souvent venus au pouvoir grâce à des coups d'Etat constitutionnels, parfois militaires et gèrent les pays en plaçant les intérêts français au-dessus des intérêts du Peuple africain. La désinformation médiatique qui accompagne ce mouvement ne peut plus tenir face à la force des réseaux sociaux.

Bref, l'information fournie par des médias français ou des experts français autoproclamés spécialistes de l'Afrique a été dévaluée par les citoyens africains, de plus en plus conscients des enjeux mondiaux, et surtout seuls à porter le poids de l'énorme bêtise ou erreur stratégique commise par le Président français Nicolas Sarkozy. Lequel a entraîné dans son sillage les Nations Unies, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) obtenant l'assentiment du Président Barack Obama, et plusieurs pays de l'Union européenne dans une entreprise de déstabilisation de la Libye et l'assassinat de son dirigeant, Mouammar Kadhafi, avec de très lourdes et incalculables conséquences à moyen et long-terme sur la déstabilisation de l'ensemble de la région du Sahel. Il convient de s'interroger et d'analyser les raisons pour lesquelles tous les pays du Sahel où les fameux groupes terroristes djihadistes ont sévi sont, soit des pays sur lesquels sont implantées des bases militaires françaises, soit sont dirigés par des chefs d'Etat bénéficiant du soutien inconditionnel et pérenne de la France : Tchad, Mali, Niger, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, ou même la Guinée.

De fait, le Peuple malien a demandé et obtenu le départ de la France diplomatique (ambassadeur français Joël Meyer, déclaré non-gratta) et de la France militaire (opération Barkhane élargie à l'opération Takuba, ou de leurs versions édulcorées consistant en des reconversions en missions MINUSMA de l'ONU avec 14.000 casques bleus⁴⁰) en attendant les élections présidentielles françaises en Avril 2022 en France. Décidément, l'aura du Dieu Jupiter Emmanuel Macron a perdu de son éclat. Jupiter était un dieu du ciel. L'une de ses plus



anciennes épithètes est *Lucetius*, autrement dit le « Briseur de lumière ». Le Peuple malien ne veut pas qu'un étranger vienne briser la lumière du renouveau du Peuple malien. La rupture était inévitable au plan spirituel. La rupture au plan opérationnel (militaire et diplomatique, et demain économique) n'est qu'un service après-vente d'un changement géo-spirituel.

Bien sûr, les individus ou les peuples « athées » ne peuvent saisir la dimension du sacré pour les Africains des conflits entre les usurpateurs et les propriétaires du sol africain. Pourtant, il ne s'agit que d'une forme de sanction envers des décennies de violences, d'humiliation, d'ingérence et d'asservissement des dirigeants africains par une puissance néo-tutélaire.

La logique mimétique de certains dirigeants africains, devenus des moutons et des courroies de transmission de la glotonnerie prédatrice de certains pays riches en Afrique, ont conduit à sortir de sa torpeur légendaire le Peuple africain pacifique pour l'aider à prendre son destin en main. Certains militaires patriotes l'ont compris et se sont rangés du côté du Peuple africain. La notion de coup d'Etat militaire prend alors des connotations salvatrices pour un Peuple pauvre et humilié mais ayant une soif de retrouver sa liberté.

Aucune expérience d'émancipation politique, économique, sociale, environnementale, culturelle et spirituelle ne pourra être menée au plan africain et a fortiori au plan national, sans la levée du tabou central de la régulation d'origine externe des économies africaines, du contrôle de ces pays grâce à l'usurpation des résultats électoraux par la contre-vérité des urnes et une gouvernance fondée sur la contre-vérité des comptes publics. Le Peuple malien a compris que la rupture et la reconstruction qui doit s'en suivre passe par l'émergence de responsables éthiques, soutenue par une vigilance et une mobilisation permanente et massive de la grande majorité des citoyens déterminés à « faire leur propre histoire » et non pas laisser une ou des puissances étrangères « utiliser le Mali » – et plus largement les pays africains – pour asseoir une domination du monde sur le dos des citoyens maliens et africains.

L'enjeu est donc bien de retrouver un rééquilibrage des rapports de force en faveur des pays africains dont les dirigeants sont de véritables patriotes. Cela ne peut donc pas se faire sans une modification fondamentale du modèle de développement sous-jacent, aujourd'hui néocolonialiste abusivement appelé « post-colonial ».

Le refus ou l'incapacité de certains dirigeants africains de faire le lien entre d'une part, le néoprotectionnisme, plus communément connu en zone franc comme étant la « françafrique » et d'autre part, le lien entre une oligarchie mondialiste ultra-minoritaire et dominant abusivement les Peuples, en Afrique comme partout où le Peuple perd en pouvoir d'achat et en liberté, n'est plus possible en Afrique. Le Peuple africain conscientisé se réveille et luttera dorénavant pour retrouver le droit à rester maître de son destin.

14. DEGRADATION DE L'IMAGE DE LA FRANCE AU MALI ET EN AFRIQUE

Ainsi, comment l'image de la France au pu se dégrader à un tel niveau et faire tache d'huile dans les pays voisins, Burkina-Faso, Guinée et même indirectement au Tchad ? La réponse tient en quelques mots : les œillères de la classe dirigeante française – plus largement occidentale – et l'arrogance des élites françaises. A force de clamer dans les médias :

- que la France vient « aider » malgré un retour sur investissement de l'aide plus substantiel que l'aide elle-même ;
- que cette même France élitiste n'est responsable de rien ; et
- que les informations fournies par la France sur la réalité des richesses du sous-sol malien (plus globalement africain) ne correspondent pas avec celles fournies par des satellites concurrents,

il y a problème !!!

L'échec de la France face à l'insécurité au Mali est d'abord un problème d'absence de transparence et de mutualisation des efforts avec les dirigeants maliens et africains au sens Africain. Face à des positions



ambivalentes et parfois carrément hostiles à l'intégrité territoriale malienne, il n'y avait pas d'autre alternative pour des militaires maliens humiliés que de rejoindre et d'exécuter la volonté du Peuple malien. Le Peuple malien s'est libéré du joug d'une élite française néocoloniale en organisant un rapport de force original qui s'appuie sur les militaires maliens patriotes et l'armée russe et ses démembrements. De la résistance passive des décennies passées, le peuple malien a convaincu ses nouveaux dirigeants d'aller à la rupture – vraisemblablement passagère – avec la France, pour réorganiser au cours d'une transition les voies, les institutions et les moyens de retrouver une souveraineté territoriale, militaire, économique.

15. MALIENNES ET MALIENS : DES HÉRITIERS DE GRANDS EMPIRES PRÉ-COLONIAUX EN AFRIQUE

Les élites françaises devraient apprendre que le Mali a été fondé au 11^e siècle et a été unifié vers 1222/1230 par Soundiata Keïta, roi du Mandé, espace qui recouvre approximativement le Mali actuel, une partie de la Guinée, du Sénégal, etc. Le Mali a été le berceau de trois grands empires : l'empire du Ghana, l'empire du Mali et l'empire Songhaï avant la colonisation française entre 1895 à 1960. Il a accédé à l'indépendance avec Modibo Keïta, puis la néocolonisation pris le dessus sous la dictature du Président Moussa Traoré instrumentalisé par cette même élite française, puis des formes de démocratie télécommandée qui conduisaient graduellement à la désintégration territoriale du Mali.

En adhérant à la palabre africaine intelligente héritée en partie de la « Charte du Mandé⁴¹ », datant de 1222/1236, les élites africaines, conservatrices ou progressistes d'une part, et les élites françaises et internationales, conservatrices ou progressistes d'autre part, devraient savoir que cette Charte est l'aboutissement d'une sagesse issue de guerres sanglantes unissant des peuples très proches.

Aussi, les élites françaises et étrangères, adeptes de l'ingérence, alors que les Peuples africains n'ont rien demandé, devraient ranger leur arrogance au vestiaire. De même, les chefs d'Etat africains adeptes de l'alignement néocolonial devraient faire leur introspection et les dirigeants maliens doivent savoir qu'un Coup d'Etat militaire qui perdure sous le couvert d'une transition où les pouvoirs sont concentrés ne répond pas aux exigences de l'esprit de la Charte du Mandé⁴².

Il est souhaitable que la mise en place en Janvier 2022 d'un « *mécanisme de concertation* », sous le leadership du Mali – avec la participation de la Présidence de la Commission de la CEDEAO, de l'Union africaine, des Nations Unies, du Ghana en tant que Président en exercice de la CEDEAO et en tant que Ghana, la Mauritanie, le Sénégal en tant que Président de l'Union africaine et du Sénégal, la Sierra Leone, le Nigéria et le Togo –, permette de trouver une solution sur le contenu des activités à réaliser au cours de la période de transition et, de fait, facilite la présentation d'un chronogramme consensuel qui rencontre les aspirations du Peuple Malien. Encore faut-il qu'aucune puissance extérieure ne vienne torpiller le processus en passant par certains chefs d'Etat africains adeptes du double langage.

Rappelons l'article 22 de la Charte du Mandé : « *La vanité est le signe de la faiblesse et l'humilité le signe de la grandeur* » et l'article 23 « *Ne vous trahissez jamais les uns les autres. Respectez votre parole d'honneur* ».

Afrocentricity Think Tank recommande donc deux conférences basées sur la Constitution Mandé dite « Kurukan Fuga⁴³ » suite à la bataille de Kirina en 1235 où 12 royaumes d'Afrique de l'Ouest se sont retrouvés pour établir l'empire Mandé. Les institutions supranationales en Afrique de l'Ouest dont la CEDEAO devraient être déconstruites pour être reconstruites sur de nouvelles bases inspirées de ces principes. Cette mutation de la CEDEAO n'est pas impossible. C'est une question de volonté avec des femmes et des hommes défendant les intérêts du Peuple africain.

En attendant cet évènement, mutualisons nos efforts pour faire vivre la palabre africaine intelligente pour un consensus entre Africains non-alignés, avant toute négociation avec des puissances étrangères. La France doit intégrer la résistance des Peuples africains pour actualiser son logiciel démodé, déphasé et obsolète du primat de la défense des intérêts français avant ceux des Africains. Elle doit aussi laisser vivre la démocratie en Afrique, en retirant son soutien inconditionnel et pérenne aux dirigeants africains autocrates, la plupart du temps illégitimes mais alignés sur la France. Il ne pourra pas y avoir de transition politique au Mali réussie sans des réformes constitutionnelles, institutionnelles et économiques, notamment la lutte déterminée



contre la corruption, contre l'impunité et des accords de défense et monétaires basés sur la réciprocité. Pour ce faire, le Gouvernement de transition devra privilégier les relations bilatérales, se méfier des relents de vengeance surtout si les 4 à 6 mois nécessaires pour une sortie « ordonnée » des militaires français du Mali devrait être inversement proportionnel aux 4 à 6 heures pour débarquer en terre malienne. YEA.

Dr. Yves Ekoué AMAÏZO

Directeur Afrocentricity Think Tank

21 février 2022

© Afrocentricity Think Tank

-
- ¹ Maïga, C. (2022). « Mali : le Premier ministre, Choguel Maïga fait des révélations fracassantes ». In www.maliweb.net. 17 février 2022. Accédé le 18 février 2022. Voir <https://maliweb.net/politique/mali-le-premier-ministre-choguel-maiga-fait-des-revelations-fracassantes-2960604.html>
 - ² Maïga, C. (2022). « Révélations choc du premier Ministre Choguel Maïga face à la société civile sénégalaise venue le soutenir ». In Africa Média. www.afriquemediatv.fr. 18 février 2022.
 - ³ Goïta, A. (2022). « Discours à la nation du Colonel Assimi Goïta, Président de la transition, Mali 10 janvier 2022. In [youtube.com](https://www.youtube.com/watch?v=HKQuemg6gd0). 10 janvier 2022. Accédé le 14 février 2022. Voir <https://www.youtube.com/watch?v=HKQuemg6gd0>
 - ⁴ RFI (2022). « Mali : le détail de la transition proposé à la Cédéao par les autorités » in www.rfi.fr. Radio France International du 3 janvier 2022. Consulté le 15 janvier 2022. Voir <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220103-mali-le-d%C3%A9tail-de-la-transition-propos%C3%A9-%C3%A0-la-c%C3%A9dao-par-les-autorit%C3%A9s>
 - ⁵ Bensimon, C. (2022). « Le Mali mis au ban de l'Afrique de l'Ouest ». In www.lemonde.fr. 10 janvier 2022. Accédé le 14 janvier 2022. Voir https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/01/10/le-mali-mis-au-ban-par-l-afrique-de-l-ouest_6108812_3212.html
 - ⁶ Le Monde et AFP (2022). « Le Mali annonce l'expulsion de l'ambassadeur de France sous soixante-douze heures ». In www.lemonde.fr. 31 janvier 2022. Accédé le 14 février 2022. Voir https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/01/31/le-mali-decide-d-expulser-l-ambassadeur-de-france_6111729_3212.html
 - ⁷ Pigeaud, F. et Sylla, N. S. (2018). *L'arme invisible de la Françafrique*. Editions La Découverte : Paris.
 - ⁸ Borrel, T., Boukari-Yabara, A., Collombat, B et Deltombe, T. (Dir.) (2021). *L'Empire qui ne veut pas mourir - Une histoire de la Françafrique*. Editions le Seuil : Paris (1008 pages). Collectif de 25 auteurs français et africains.
 - ⁹ Pierre de Villiers, Général français, a été Chef d'Etat-major des armées de 2014 à 2017. Il s'est reconverti et est le président d'une société de conseil en stratégie.
 - ¹⁰ De Villiers, P. (2017). *Servir*. Editions Fayard/Pluriel.
 - ¹¹ Guindo, B. (2022). « Sanctions économiques et financières contre le Mali : L'insouciance d'une CEDEAO instrumentalisée ». In maliactu.net. 11 janvier 2022. Accédé le 8 février 2022. Voir <https://maliactu.net/sanctions-economiques-et-financieres-contre-le-mali-linsouciance-dune-cedeao-instrumentalisee/>
 - ¹² Rédaction Nouveau Réveil (2022). « Blocage du fonds malien par la BECEAO : La situation pourrait créer un « effet contraire ». In www.maliactu.net. 16 février 2022. Accédé le 17 février 2022. Voir <https://maliactu.net/blocage-du-fonds-malien-par-la-beceao-la-situation-pourrait-creer-un-effet-contraire/>
 - ¹³ Pérouse de Montclos, M.-A. (2022). « Les revers de la France au Sahel ont mis en évidence son impuissance en Afrique ». In www.lemonde.fr. 16 février 2022. Accédé le 17 février 2022. Voir https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/02/16/les-revers-de-la-france-au-sahel-ont-mis-en-evidence-son-impuissance-en-afrique_6113844_3232.html
 - ¹⁴ Glaser, A. (2018). *Arrogant comme un français en Afrique*. Editions Fayard/Pluriel : Paris.
 - ¹⁵ Le Monde et AFP (2022). « Le Mali annonce l'expulsion de l'ambassadeur de France sous soixante-douze heures ». In www.lemonde.fr. 31 janvier 2022. Accédé le 14 février 2022. Voir https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/01/31/le-mali-decide-d-expulser-l-ambassadeur-de-france_6111729_3212.html
 - ¹⁶ Hussonnois, C. (2017). « Ce que signifie le Président "jupitérien" que souhaite incarner Macron ». In www.bfmtv.com. 18 mai 2017. Accédé le 17 février 2022. Voir https://www.bfmtv.com/politique/elysee/ce-que-signifie-le-president-jupiterien-que-souhaite-incarner-macron_AN-201705180028.html
 - ¹⁷ Traoré, A. (2012). *Le viol de l'imaginaire*. Editions Fayard/Pluriel : Paris.
 - ¹⁸ B. P. (2017). « Macron précise le sens de son expression « premiers de cordée » ». In www.bfmtv.com. 17 juillet 2017. Accédé le 17 février 2022. Voir https://www.bfmtv.com/politique/macron-precise-le-sens-de-son-expression-premiers-de-cordee_AV-201807170081.html
 - ¹⁹ B. P. (2017). Op. Cit.
 - ²⁰ Bible Louis Second. Mathieu Chapitre 25. Verset 30 : « ... Et le serviteur inutile, jetez-le dans les ténèbres du dehors, où il y aura des pleurs et des grincements de dents ». In *Bible Louis Second*. Accédé le 17 février 2022. Voir https://www.bible2000.net/netebook/telecharger/BibleFrancais_Segond1910.pdf
 - ²¹ Coran. Sourate 80. 40-42. ABASA (Il s'est renfrogné) 42 versets - Pré-Hégire : « De même qu'il y aura, ce jour-là, des visages couverts de poussière, recouverts de ténèbres. Voilà les infidèles, les libertins ». Accédé le 17 février 2022. Voir <https://www.sunnisme.com/wp-content/uploads/Coran-Fran%C3%A7ais-texte.pdf>

- ²² Jerry John Rawlings (22 juin 1947 - 12 novembre 2020) fut un officier militaire et un homme politique ghanéen. Il a dirigé le pays de 1981 à 2001 et également pendant une brève période en 1979. Il a dirigé une junte militaire jusqu'en 1992, puis a effectué deux mandats en tant que président du Ghana démocratiquement élu.
- ²³ Thomas Isidore Noël Sankara (21 décembre 1949 - 15 octobre 1987) fut un officier militaire burkinabé, révolutionnaire et président panafricaniste du Burkina Faso avec son coup d'État en 1983 et termina son règne par un coup d'Etat de Blaise Compaoré, à qui son assassinat en 1987 est attribué. Considéré par ses partisans comme une figure charismatique et emblématique de la révolution, il est communément appelé le "Che Guevara de l'Afrique. À 33 ans, Sankara devient le plus jeune président de la République de Haute-Volta. Il lance immédiatement des programmes de changement social, écologique et économique et rebaptise le pays du nom colonial français de Haute-Volta en Burkina Faso (« Terre du peuple incorruptible ou pays des hommes (et femmes) intègres »). Son peuple est appelé Burkinabé (« peuple des hommes (et femmes) intègres. Sa politique étrangère fut axée sur l'amélioration du bien-être du Peuple par le contrôle des dépenses de l'Etat et le contrôle de la corruption, sous un modèle de développement hérité de l'anti-impérialisme.
- ²⁴ Maïga, C. (2021). « Discours devant l'ONU : Pour le premier ministre Choguel Maïga, la France a abandonné le Mali « en plein vol ». In www.theworldnews.net. 26 septembre 2021. Accédé le 17 février 2022. Voir <https://theworldnews.net/sn-news/discours-devant-l-onu-pour-le-premier-ministre-choguel-maiga-la-france-a-abandonne-le-mali-en-plein-vol>
- ²⁵ Traité De L'union Economique Et Monétaire Ouest Africain, Accédé le 17 février 2022. Voir <https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/11/02/uemoa001.pdf> ;
Article 7
Les États membres apportent leur concours à la réalisation des objectifs de l'Union en adoptant toutes mesures générales ou particulières, propres à assurer l'exécution des obligations découlant du présent Traité. A cet effet, ils s'abstiennent de toutes mesures susceptibles de faire obstacle à l'application du présent Traité et des actes pris pour son application.
Article 8
Dès l'entrée en vigueur du présent Traité, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement fixe des orientations générales pour la réalisation des objectifs de l'Union. Elle constate à intervalles réguliers l'état d'avancement du processus d'intégration économique et monétaire et fixe, s'il y a lieu, de nouvelles orientations.
- ²⁶ Rédaction SENEXALAAT (2022). « Mali, un embargo financier illégal avec une empreinte néocoloniale ». In <https://senexalaat.com>. 17 janvier 2022. Accédé le 14 février 2022. Voir <https://senexalaat.com/2022/01/17/mali-un-embargo-financier-illegal-avec-une-empreinte-neocoloniale/>. Voir les sources de la BCEAO :
« Sources pour les titres et obligations du Trésor malien :
BCEAO, « Situation des obligations du Trésor émises par adjudication non échus 2022 », 14 janvier 2022 ;
BCEAO, « Situation du marché obligataire de l'UMOA non échus – 2022 », 14 janvier 2022 ;
BCEAO, « Situation des titres publics réalisés en 2021 », 31 décembre 2021 ;
BCEAO, « Situation des titres de créances négociables non échus 2021 », 31 décembre 2021 ;
BCEAO, « Situation des titres publics émis par adjudication en 2021 par les États de l'Union », 31 décembre 2021 ;
BCEAO, « Situation des titres publics émis par adjudication par les États de l'Union », 31 décembre 2020 ». <https://senexalaat.com/2022/01/17/mali-un-embargo-financier-illegal-avec-une-empreinte-neocoloniale/>
- ²⁷ Traité de l'UEMOA, Article 113 révisé :
« Les Etats membres s'engagent, sous peine d'exclusion automatique de l'Union, à respecter les dispositions du présent Traité, du Traité de l'UEMOA et des textes pris pour leur application, notamment en ce qui concerne (i) les règles génératrices de l'émission, (ii) la centralisation des réserves monétaires, (iii) la libre circulation des signes monétaires et la liberté des transferts entre Etats de l'Union, (iv) les dispositions des articles ci-après. Conformément à la procédure prévue à l'article 6 du protocole additionnel no 1, la Cour de Justice de l'Union est compétente pour connaître des manquements des Etats membres aux obligations qui leur incombent en vertu du Traité de l'Union. 1 Si l'État membre qui n'a pas respecté ses engagements ne s'est pas exécuté suite à l'invitation prévue à l'article 6 dudit protocole, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement constatera, à l'unanimité des Chefs d'Etat et de Gouvernement des autres Etats membres de l'Union, le retrait de cet Etat. L'article 107 alinéa 3 du Traité de l'UEMOA s'applique par analogie. En outre, le Conseil, statuant à l'unanimité de ses membres, peut prendre les mesures qui s'imposeraient pour la sauvegarde des intérêts de l'Union ».
Voir <https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2016/11/02/uemoa001.pdf>
- ²⁸ Rédaction SENEXALAAT (2022). Op. Cit.
- ²⁹ Amaïzo, Y. E. (2003). *Naissance d'une Banque de la Zone Franc : 1848-1901. Priorité aux propriétaires d'esclaves*. Editions L'Harmattan : Paris.
- ³⁰ Agbohohou, N. (2016). *Le Franc CFA et l'Euro contre Afrique*. Solidarité Mondiale ; Nouvelle édition Juin 2016 : Genève.
- ³¹ RFI (2022). « Revue de la Presse africaine » par Norbert Navarro. « A la Une : le clap de fin de l'opération militaire « Barkhane » au Mali ». 18 février 2022. Voir www.rfi.fr (Podcast).
- ³² Berger, O. (2022). « La France quitte le Mali, pas la lutte contre les jihadistes ». In www.lavoixdunord.fr. 17 février 2022. Accédé le 18 février 2022. Voir <https://www.lavoixdunord.fr/1141858/article/2022-02-17/retrait-des-troupes-du-mali-emmanuel-macron-recuse-completement-l-idee-d-un>
- ³³ Gouvernement du Mali (2022). « Communiqué du gouvernement suite à la décision de la France du retrait des forces Barkhane et Takuba ». In ORTM relayé sur www.youtube.com. 18 février 2022. Communiqué 019 du gouvernement de Transition, lu par le porte-parole du Gouvernement, le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation le Colonel Abdoulaye Maïga. Accédé le 18 février 2022. Voir <https://www.youtube.com/watch?v=pjpt3cQ53qY>
- ³⁴ Rappelons que la mission Takuba n'a pas de base légale vérifiable par les autorités maliennes.
- ³⁵ RFI (2022). Invité du Matin de RFI du député français Thomas Gassiloud, député du parti En marche d'Emmanuel Macron, membre de la Commission Défense de l'Assemblée Nationale française. Par le journaliste Christophe Boisbouvier. « Départ de Barkhane du Mali : « La fin des grandes opérations militaires sur la durée ». In www.rfi.fr. 18 février 2022. 7h13 à 8h21.

-
- ³⁶ FMI (2021). Rapport de la mission du 13 janvier entre FMI et autorités maliennes au sujet des politiques à mener pour que les 2^e et 3^e revues du programme entre le Mali et le FMI. Fonds monétaire international (FMI), septembre 2021 ; cet accord préliminaire a été approuvé en Conseil d'Administration du FMI dans la 2^e quinzaine de février 2021 permettant au Mali de disposer de 40 millions de droits de tirages spéciaux (DTS, environ 58 M USD). 2020 : le 25 mars, le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a adopté un nouveau programme triennal assorti d'une Facilité élargie de crédit (FEC, 191 MUSD). Le Mali a bénéficié et bénéficie du soutien généreux de ses partenaires techniques et financiers traditionnels (FMI, Club de Paris, AFD...). La 1^{ère} revue du programme a été conduite et validée en janvier. La 2nde a été reportée en mars. La Facilité élargie de crédit (FEC) a alors été rééchelonnée pour permettre la mise en place d'une Facilité de Crédit Rapide (FCR, 200 MUSD) en complément d'autres très importants appuis financiers des bailleurs. Le niveau durablement bas des cours mondiaux des hydrocarbures a joué un rôle bénéfique sur l'économie et le budget maliens, atténuant considérablement la facture notamment énergétique du pays.
- ³⁷ IMF (2021). "Regional Economic Outlook. October 2021. Sub-Saharan Africa. One Planet, Two Worlds, Three Stories". IMF : Washington D.C.
- ³⁸ Ministère de l'économie des finances et de la relance (2021). « Mali, situation économique et financière ». Direction générale du Trésor. Accédé le 17 février 2022. Voir <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/ML/mali-situation-economique-et-financiere>
- ³⁹ FMI (2021). Op. Cit.
- ⁴⁰ RFI (2022). Revue de Presse internationale. « À la Une : Barkhane, c'est fini, la France annonce le retrait de ses troupes au Mali ». par Véronique Rigolet. Voir www.rfi.fr (podcast)
- ⁴¹ La Charte du Manden, ou Charte du Mandé, ou la Charte de Kurukan Fuga (Kouroukan Fougá), ou encore, en langue malinké, Manden Kalikan, est la transcription d'un contenu oral, lequel remonterait au règne du premier souverain Soundiata Keïta qui vécut de 1190 à 1255. Elle aurait été solennellement proclamée le jour de l'intronisation de Soundiata Keïta comme empereur du Mali à la fin de l'année 1236. Il existe plusieurs textes de la Charte, celui décrit ci-dessous qui remonterait à 1222 et provient des travaux menés à partir des années 1970 par Wa Kamissoko et Youssouf Tata Cissé, est inscrit en 2009 par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Voir Fofana, A. (2003). *La Charte du Mandé et autres traditions du Mali*, calligraphies d'Aboubacar Fofana, traduction Youssouf Tata Cissé et Jean-Louis Sagot-Duvaurox, Editions Albin Michel : Paris.
- ⁴² CELTHO (collectif) (2008). *La Charte de Kurukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique*. Paris, Edition L'Harmattan (Paris) / Conakry (Guinée), Société africaine d'édition et de communication.
- ⁴³ Apparemment, il s'agit de la Constitution la plus ancienne du monde.